


INTENCIAL

PATRIMOINE

GROUPE APICIL

INTENCIAL LIBERALYS VIE
 (ASSURANCE-VIE) - (01/2019 - ER/FCR0030)

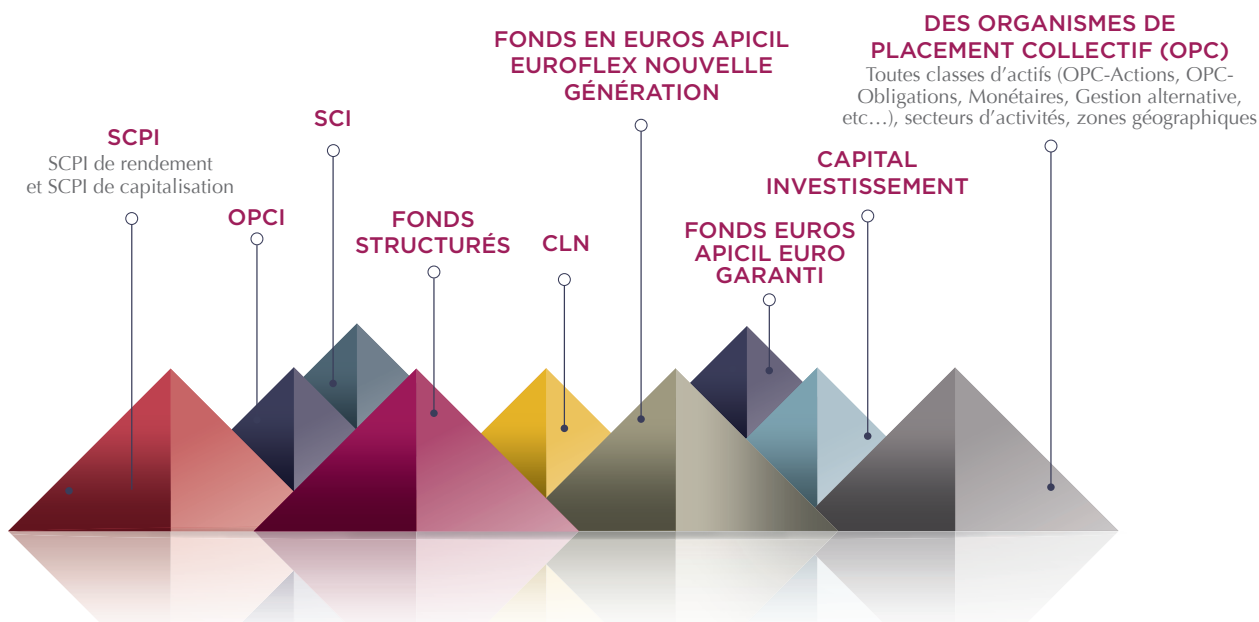
**PRIX D'ARGENT
DE L'INNOVATION
DES ACTIFS DU PATRIMOINE**

 pour son contrat d'assurance vie « INTENCIAL LIBERALYS VIE »
 et son fonds euros innovant « APICIL Euroflex »

 INTENCIAL Liberalys Vie est un contrat individuel d'assurance
 sur la vie libellé en unités de compte et en euros

UN CONTRAT SOUPLE, AGILE ET DIGITALISÉ

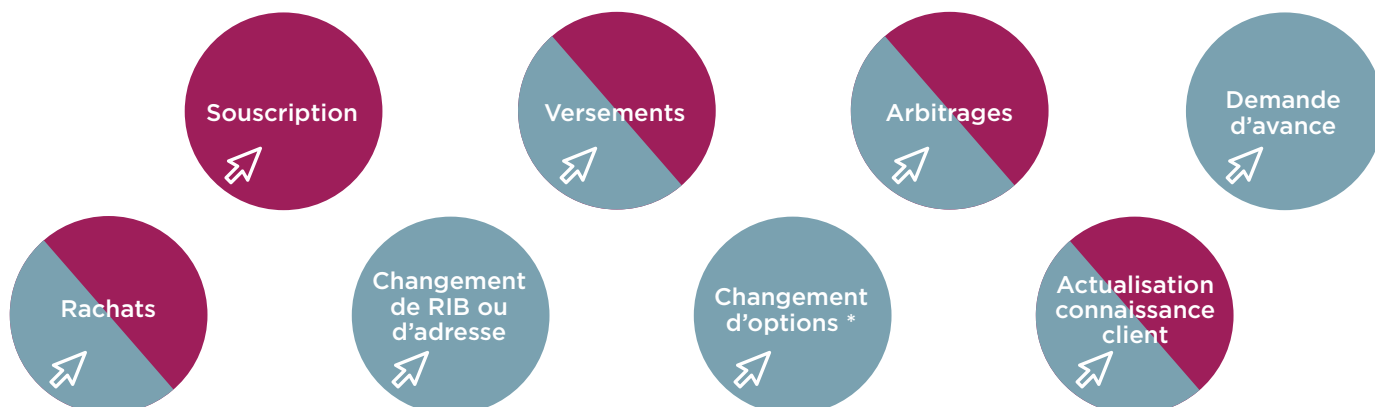
OFFRE FINANCIÈRE



LES OPÉRATIONS DISPONIBLES EN LIGNE

● Disponible pour le CGP en mode proposition

● Disponible en ligne pour le client



Accès sous conditions : se rapprocher de votre interlocuteur INTENCIAL pour plus d'informations

* arbitrages programmés, rachats partiels programmés, versements programmés

GARANTIE COMPLÉMENTAIRE DÉCÈS

La garantie décès complémentaire « plancher » peut être souscrite dès lors que le souscripteur est âgé de plus de 18 ans et de moins de 70 ans au moment de la souscription.

**INTENCIAL**

PATRIMOINE

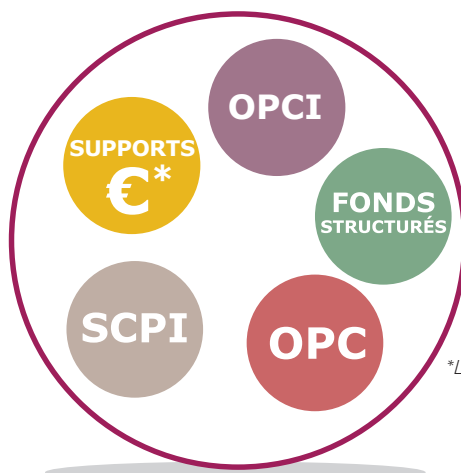
GROUPE APICIL

INTENCIAL LIBERALYS VIE
(ASSURANCE-VIE) - (01/2019)**GESTION LIBRE**

Accès à 2 options de gestion automatique (Arbitrages Programmés et Sécurisation des plus values).

Le souscripteur effectue lui-même sa sélection de supports et ses arbitrages avec l'aide de son CGPI.**GESTION DÉLÉGUÉE**




Accès à 2 options de gestion automatique

Le souscripteur délègue à son CGP les arbitrages entre les supports et la mise en place d'options de gestion automatique, ainsi que la sélection des fonds sur lesquels les versements seront investis.**GESTION PILOTÉE****Le souscripteur sélectionne** une orientation de gestion. **APICIL Epargne met en œuvre l'orientation de gestion** choisie grâce aux recommandations d'une société de gestion.

*Les investissements sur le support € APICIL Euro Garanti sont aujourd'hui limités à 70% du capital investi (taux susceptible d'évolution) A ce jour, le support APICIL EuroFlex n'est soumis à aucune limite d'investissement.

Les sommes investies sur les supports en unités de compte ne sont pas garanties mais sont sujettes à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Les sommes investies sur les supports en euros du contrat INTENCIAL Liberalys Vie sont garanties en capital net des frais sur versements et des frais de gestion.

S'agissant des supports en unités de compte, l'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur

MODES DE GESTION	FRAIS DE GESTION	FRAIS D'ARBITRAGE	MONTANT MINIMUM DES VERSEMENTS	RACHATS PARTIELS PROGRAMMÉS MINIMUM (exclusivement depuis le fonds APICIL Euro Garanti)
 GESTION LIBRE	Support euros : APICIL euro Garanti : 1% max. par an APICIL EuroFlex : 4% max. par an Supports UC : 1% max. par an	Arbitrage libre : 1 ^{er} arbitrage annuel gratuit puis 15 € + 0,80% des sommes transférées (Sauf APICIL EuroFlex vers APICIL Euro Garanti = 2%) Arbitrages dans le cadre d'une option de gestion automatique : 0,20% par arbitrage	Initial : 1 000 € (ou 500 € si VLP) et 50 € par support Programmés : 100 € mensuels 300 € trimestriels 600 € semestriels 600 € annuels (et 50 € par support)	300 € mensuels 300 € trimestriels 600 € semestriels 600 € annuels (minimum par support soumis à condition)
 GESTION DÉLÉGUÉE	Support euros : APICIL euro Garanti : 1% max. par an APICIL EuroFlex : 4% max. par an Supports UC : 1,90% max. par an	Arbitrage libre : gratuit (Sauf APICIL EuroFlex vers APICIL Euro Garanti = 2%) Arbitrage dans le cadre d'une option de gestion automatique : 0,20% par arbitrage	Initial : 30 000 € et 50 € par support Programmés : 100 € mensuels 300 € trimestriels 600 € semestriels 600 € annuels (et 50 € par support)	300 € mensuels 300 € trimestriels 600 € semestriels 600 € annuels (minimum par support soumis à condition)
 GESTION PILOTÉE	Orientations proposées par les sociétés de gestion Support euros : APICIL euro Garanti : 1% max. par an APICIL EuroFlex : 4% max. par an Supports UC : 2% max. par an	Arbitrages réalisés au titre de la gestion Pilotée : gratuit	Initial : 5 000 € et 50 € par support Programmés : 500 € mensuels 500 € trimestriels 600 € semestriels 600 € annuels (et 50 € par support)	/

CARACTÉRISTIQUES COMMUNES À L'ENSEMBLE DES MODES DE GESTION

DURÉE DU CONTRAT : Déterminée ou viagère

VERSEMENTS LIBRES : 300 € minimum et 50 € par support

AVANCE : Possible à l'expiration du délai de renonciation, se référer au règlement général des avances, et sous réserve d'acceptation par APICIL Epargne (incompatible avec les versements programmés et les rachats partiels programmés)

FRAIS SUR VERSEMENTS: 4,50 % maximum

RACHAT PARTIEL : 500 € minimum

MINIMUM RÉSIDUEL SUR LE CONTRAT : 1 000 €

« Les documents d'informations clés du contrat d'assurance vie, ainsi que les documents d'informations clés/documents d'informations spécifiques et/ou les documents d'informations clés pour l'investisseur (ou notes détaillées) des supports en Euros et/ou en Unités de compte sont disponibles sur simple demande auprès de votre Conseilleret/ou sur le site officiel de l'AMF www.amf-france.org et/ou sur le site www.mesdocumentspriips.fr/apicil »